

(N° 50.)

Sénat de Belgique.

Projet de loi allouant un crédit supplémentaire au Budget de la Guerre, de l'exercice 1837, pour satisfaire provisoirement aux dépenses du service de santé.

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présens et à venir, Salut :

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Il est ouvert au département de la Guerre un crédit supplémentaire de cent soixante trois mille trois cent trente trois francs trente trois centimes pour satisfaire aux besoins du service de santé, en attendant que cette partie du budget de 1837 soit réglée définitivement.

Mandons et ordonnons.

Bruxelles, le 13 mai 1837.

Les Secrétaires.

(Signés) F. A. VERDUSSEN.

H. KERVYN.

*Le Président de la Chambre
des Représentans,*

(Signé) RAIKEM.